

Alpe du Grand-Serre : le sort de la station de ski sera scellé le 10 juillet 2025

Société - Publié le 07 mars 2025 à 09h47, par Thomas RICHARDSON

La fermeture de la station de ski de l'Alpe du Grand-Serre sera confirmée ou, à l'inverse, infirmée lors du conseil communautaire de La Matheysine du 10 juillet 2025.



La station de ski de l'Alpe du Grand-Serre pourra continuer à fonctionner uniquement dans le cas où une nouvelle délégation de service public pourra être signée le 10 juillet 2025. (© Thomas Richardson)

Coraline Saurat l'a bien souligné, jeudi 6 mars, lors de la séance du **conseil communautaire de La Matheysine** qu'elle préside : le principe reste identique à la **décision du 22 octobre 2024** : à savoir la **station de ski de l'Alpe du Grand-Serre fermera** définitivement en septembre 2025 sauf **changement**.

La Matheysine veut relancer l'Alpe du Grand-Serre avec une nouvelle délégation de service public plus avantageuse pour l'intercommunalité

Et, depuis le 6 mars, ce changement possible a pris une forme concrète. Les élus communautaires ont ainsi adopté à l'unanimité le principe de lancer un **appel à candidats** pour gérer de façon durable la station de ski de l'Alpe du Grand-Serre. Ceci, dans le cadre d'une **nouvelle délégation de service public (DSP) plus avantageuse** que la précédente **pour l'intercommunalité**.

"Qu'est-ce qui diffère me direz-vous, a commenté Coraline Saurat en séance. Nous étions engagés depuis quatre ans dans une DSP que nous avons dénoncée. Nous n'avons pas pu négocier de cadre favorable pour l'intercommunalité, il manquait sept millions d'euros pour boucler le plan de financement. Le modèle économique n'était pas viable."

Le nouveau contrat de DSP qui est proposé désormais présente, selon les élus, un "socle très fort". La présidente élabore : *"Le projet est finançable à partir des ressources locales, c'est-à-dire les ressources de la communauté de communes pour investir dans la partie aménagements touristiques en toutes saisons et diversification à hauteur de 1,5 million d'euros."*

Autre nouveauté proposée par ce nouveau contrat : **l'intercommunalité ne prendra plus en charge le déficit de fonctionnement**. *"Car c'est bien cela aujourd'hui tout le problème"*, a commenté Coraline Saurat avant de préciser que la **signature** avec le candidat choisi pour cette DSP devra avoir lieu en juillet après le vote du conseil communautaire prévu le **10 juillet 2025**.

Dans le cadre du nouveau contrat, le risque de l'exploitation sera à la charge du futur délégataire et non plus de l'intercommunalité

"Cela veut dire que nous allons publier les offres et le cahier des charges d'ici la semaine prochaine, la réception des candidatures et des offres aura lieu d'ici la fin avril, l'analyse et négociations en mai et juin. Considérant que Domaine Skiable de France nous accompagne dans la rédaction de ce cahier des charges, on a quelque chose qui sera chiadé et adapté à de potentielles candidatures."

L'intercommunalité a fait le choix d'une DSP à la fois **en affermage** et **en concession**. *"Cela permet d'une part de faire peser le risque de l'exploitation sur le futur délégataire et au futur délégataire de porter l'ensemble des investissements sur le domaine skiable, à savoir les remontées mécaniques et toute l'activité liée à la neige. L'intercommunalité portera les investissements sur la partie diversification. Si nous portons seuls les investissements sur le domaine skiable, nous avons bien vu que cela n'était pas viable."*

La balle est désormais dans le camp des professionnels de la montagne - dont **Sata Group** qui gère en régie intéressée la station cette année avec, à ce jour, un **chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros** supérieur aux objectifs fixés (975 000 euros). Ces professionnels sont fortement encouragés à répondre à cet appel d'offres dans le respect du cahier des charges. *"Nous allons laisser la procédure se dérouler pour, je le souhaite, arriver au meilleur projet possible en conseil communautaire du 10 juillet"*, a conclu la présidente précisant qu'à défaut, la fermeture de la station sera bel et bien entérinée.